

**CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DÉCOUVREURS
ÉCOLE LE RUISSELET**

Procès-verbal de la réunion du conseil d'établissement
tenue le mercredi 14 septembre 2022 à 17h30.
Salon du personnel

PRÉSENTS :

M ^{me}	Vivianne Blanchette-Dimbeko	parent d'élèves
M ^{me}	Manon Chamberland	directrice
M ^{me}	Chantal Gagnon	enseignante
M.	Nicolas Lapointe	parent d'élèves
M.	Joël Larouche	parent d'élèves
M ^{me}	Catherine Lebel	enseignante
Mme	Olivia Jones-Letto	éducatrice en sdg
M ^{me}	Arianne Robert	parent d'élèves

ABSENTS :

M ^{me}	Marie-Philippe Fournier	éducatrice en sdg
M.	Claude Anibié	parent d'élèves

SECRÉTAIRE : M^{me} Catherine Lebel

M. Lapointe et Mme Chamberland animent la réunion

1. Constatation du quorum

Le quorum est constaté à 17h39.

2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue

M. Lapointe et Mme Manon souhaitent la bienvenue aux membres.

3. Adoption de l'ordre du jour

1. Constatation du quorum;
2. Ouverture de l'assemblée et mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022;
5. Rapport du président du conseil d'établissement;

6. Rapport du trésorier;
7. Rapport de la direction;
8. Invitée : Représentante de la Fondation de l'école
9. Service de garde:
 - a. Parascolaire
10. Autres sujets;
11. Levée de l'assemblée

C.E. 09-14-22-01

Il est proposé par Mme Vivianne Blanchette-Dimbeko et résolu d'adopter à l'unanimité l'ordre du jour de la réunion du 14 septembre 2022.

4. Lecture et adoption du procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022;

Suivis au procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022 :

Organisation scolaire :

- 394 élèves fréquentent actuellement l'établissement. Il y a eu plusieurs changements pendant la période estivale. Certains élèves ont dû être envoyés dans d'autres écoles. Toutefois, certains élèves ont aussi pu être réintégrés pendant la période estivale.
- Manon informe le CE qu'elle enverra dorénavant une lettre aux parents des élèves qui sont en « choix école » (hors de leur aire de desserte) avant le 30 septembre de chaque année scolaire afin d'expliquer aux parents que ce choix doit être revu annuellement.
- Le nombre de places restantes pour chacun des niveaux est mentionné.

Point 8, service de garde :

Un courriel de la direction générale concernant le projet d'uniformisation de la tarification du service de garde a été envoyé aux parents dernièrement. Le document spécifique à notre école sera envoyé aux parents sous peu. Il sera aussi déposé sur le site de l'école. Les frais de garde chargés aux parents seront dorénavant de : 3,50\$ pour le matin, 4\$ pour le midi et 6,34 \$ pour le soir. Les élèves inscrits sporadiquement au service de garde payeront un maximum de 8,95\$ par journée de présence. Pour les journées pédagogiques, le montant maximum sera de 14,60\$.

Point 11.4 Mesure aide aux parents :

En ce qui concerne la mesure d'aide aux parents, beaucoup d'achats ont été faits à la fin de l'année scolaire 2021-2022. Cette année, avec le budget d'aide aux parents servira à l'organisation du matériel et des ressources, notamment en

libérant certains intervenants pour organiser et structurer le service de prêt aux parents.

C.E. 14-09-22-02

Il est proposé par Mme Chantal Gagnon d'adopter le procès-verbal de la rencontre du 8 juin 2022 tel que présenté. Adopté à l'unanimité.

5. Rapport du président du conseil d'établissement;

M. Lapointe informe le conseil des différents points traité dans le rapport de la direction.

C.E. 14-09-22-03

Il est proposé par Mme Arianne Robert d'adopter le rapport du président du conseil d'établissement. Adopté à l'unanimité.

6. Rapport du trésorier;

Mme Chamberland présente la description des déboursés du conseil d'établissement pour l'année 2021-2022. Cette année, un montant pour des dépenses de fonctionnement est prévu. Il ne sera plus possible d'utiliser les surplus des années précédentes. Elle rappelle que le budget pour payer le secrétariat est maintenant pris dans le budget de base.

C.E. 14-09-22-04

Il est proposé par M. Joël Larouche et résolu d'adopter à l'unanimité le rapport du trésorier.

7. Rapport de la direction;

Mme Chamberland lit intégralement le rapport présentant les faits saillants de l'année 2021-2022.

8. Invitée : Représentante de la Fondation de l'école

Mme Arianne Robert informe le conseil d'établissement que d'ici le 30 septembre, conjointement avec la Polyvalente de L'Ancienne-Lorette et l'école des Hauts-Clochers, un projet commun d'envergure devrait être proposé à la ville dans le cadre des festivités du 350^e.

À cet effet, dans le cadre du 350^e, un partenariat avec la ville est prévu cette année, par exemple, une carte géante de la ville a été conçue par la ville et a été installée

à l'entrée de l'école. Mme Chamberland tiendra le conseil d'établissement informé des différentes activités que l'école et la ville offriront cette année.

Les membres de la fondation se rencontreront sous peu et préciserons les activités de financement qui seront organisées cette année. Le conseil d'établissement en sera informé par la suite.

9. Service de garde:

a. Parascolaire

Puisque le RSEO n'arrive pas à trouver des animateurs, ils offriront uniquement des activités sportives cette année. À l'école, nous avons un enjeu supplémentaire lié au manque de locaux. L'offre du parascolaire ne vient pas alléger le manque de personnel du service de garde non plus. Ainsi, pour l'automne, deux activités seront proposées : multisports (1^{re} à 3^e année) et le soccer intérieur (4^e à 6^e année), le jeudi de 16h30 à 17h30.

C.E. 14-09-22-05

Il est proposé par M. Joël Larouche et résolu à l'unanimité d'adopter la proposition d'activités parascolaires.

10. Autres sujets;

M. Joël Larouche informe le conseil d'établissement qu'il ne se représentera pas pour l'année 2022-2023.

11. Levée de l'assemblée

C.E. 14-09-22-06

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité de lever l'assemblée, il est 18h28.

Manon Chamberland
Directrice

Nicolas Lapointe
Président